

UNE MÉTROPOLE BOUCLIER SOCIAL, À CHAQUE ÂGE DE LA VIE

Face à la montée des inégalités et au retrait progressif de l'État, la Métropole de Lyon doit affirmer pleinement son rôle de protection et de solidarité. Investir dès la naissance, sécuriser les parcours des jeunes, accompagner les familles, permettre le maintien à domicile dans la dignité et lutter contre l'isolement : nous faisons le choix d'un projet social structuré, cohérent et durable, pour protéger, accompagner et émanciper à chaque étape de la vie.

Élections métropolitaines des 15 et 22 mars 2026

ÉDITO



Bruno Bernard

Président de la Métropole et tête de liste
Avançons ensemble

« NOUS FAISONS LE CHOIX
D'UNE MÉTROPOLE
PROTECTRICE ET HUMANISTE »

Face à la montée des inégalités, à l'isolement qui progresse et au retrait de l'État dans de nombreux domaines sociaux, Avançons ensemble fait le choix d'une Métropole pleinement engagée comme bouclier social, structurée autour d'une priorité claire : protéger, accompagner et émanciper à chaque moment de la vie.

Naître, grandir, étudier, travailler, vieillir ou accompagner un proche ne devraient jamais rimer avec déclassement ou abandon. Pourtant, les fragilités se multiplient : familles isolées, jeunes sans solution, personnes âgées confrontées au coût de la perte d'autonomie, aidants épuisés. Face à ces réalités, nous refusons les discours de résignation comme les logiques de contrôle ou de stigmatisation. Notre responsabilité est d'agir concrètement.

Depuis 2020, nous avons fait un choix clair : investir pour protéger le plus grand nombre. Cela signifie renforcer la prévention dès la naissance, soutenir les parents, consolider la protection de l'enfance. Cela signifie aussi permettre le maintien à domicile dans la dignité, expérimenter le zéro reste à charge pour l'aide à domicile, adapter les logements et reconnaître pleinement le rôle des aidants. Cela signifie enfin sécuriser les parcours d'insertion, consolider le Revenu Solidarité Jeunes, lutter contre l'isolement et aller vers celles et ceux qui ne demandent plus rien parce qu'ils ne croient plus en leurs droits.

Mais bâtir une politique sociale solide, ce n'est pas empiler des dispositifs. C'est structurer un cap cohérent, financé, durable, fondé sur l'égalité territoriale et la dignité des personnes. Là où certains proposent le repli ou la sanction, nous faisons le choix de la prévention, de l'accompagnement et de l'émancipation.

Avec les 178 candidates et candidats d'Avançons ensemble, nous faisons le choix d'une Métropole protectrice et humaniste : refuser les ruptures de parcours, investir dès le plus jeune âge, garantir l'autonomie le plus longtemps possible et faire du lien social une priorité collective. Une Métropole qui protège, relie et anticipe : pour que chacune et chacun puisse trouver sa place, à chaque étape de sa vie.

QUATRE PRIORITÉS POUR LES POLITIQUES SOCIALES DE LA MÉTROPOLE

Les politiques sociales métropolitaines représentent 1,2 milliard d'euros et mobilisent plus de 3 200 agents sur le territoire. Face à l'augmentation des besoins en matière d'autonomie, de lien social, d'insertion et d'enfance, **Avançons ensemble fait le choix d'un cap clair : structurer l'action autour de priorités hiérarchisées, financées et durables.**

» PERMETTRE LE MAINTIEN À DOMICILE DANS LA DIGNITÉ

Viellir ou vivre avec un handicap ne doit pas conduire à la précarité ou à l'isolement. Nous engagerons une phase 2 du **zéro reste à charge pour l'aide à domicile**, avec un élargissement progressif des bénéficiaires. Nous créerons une **Aide métropolitaine à l'adaptation des logements** pour adapter 1 000 logements par an et réduire le reste à charge. Le **soutien aux aidants** sera renforcé par le développement des solutions de répit, notamment le baluchonage, une meilleure coordination des services et un travail avec les entreprises pour mieux reconnaître le statut de salarié aidant.

» LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT, GRANDE CAUSE MÉTROPOLITAINE

L'isolement fragilise durablement la cohésion sociale. Nous en ferons une grande cause métropolitaine en renforçant le repérage et les démarches d'aller-vers via les Maisons de la Métropole, en intégrant le lien social dans les parcours RSA, RSI, vieillissement et handicap, et en lançant une **Convention métropolitaine sur l'isolement** chargée d'élaborer un Grand Plan en partenariat avec l'État et les communes. Cette dynamique sera complétée par une **Réserve citoyenne solidaire**, permettant aux habitants volontaires de recréer du lien dans leur quartier, en appui des associations et des communes.

» SÉCURISER LES PARCOURS D'INSERTION ET D'HOSPITALITÉ

Nous faisons le choix d'une insertion fondée sur l'émancipation plutôt que sur la sanction. Nous consoliderons le **Revenu Solidarité Jeunes**, renforcerons l'accompagnement global des bénéficiaires du RSA et des jeunes sortant de l'Aide sociale à l'enfance, et poursuivrons la mobilisation des entreprises via la Charte des 1000. Une **expérimentation ciblée de régularisation par le travail** sera menée pour lever certaines impasses administratives. Enfin, nous poursuivrons la politique d'hospitalité engagée depuis 2020 en faveur de l'accueil des mères isolées et des jeunes en grande précarité.

» PROTÉGER ET ACCOMPAGNER DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

Les inégalités se construisent très tôt. Nous créerons un **Pack naissance métropolitain** pour sécuriser l'entrée dans la parentalité, avec des équipes de PMI renforcées, des entretiens prénatal et postnatal systématisés, des ateliers pour les parents, un soutien alimentaire pour les familles précaires et un accès simplifié à l'information. Nous poursuivrons la transformation de la protection de l'enfance : **développement des alternatives au placement**, unités de vie à taille humaine, renforcement des parcours de santé et création d'une **nouvelle pouponnière associative** pour les 0-3 ans afin de répondre à la saturation de l'accueil d'urgence.

PERMETTRE LE MAINTIEN À DOMICILE DANS LA DIGNITÉ, LE PLUS LONGTEMPS POSSIBLE

Vieillir, vivre avec un handicap, accompagner un proche en perte d'autonomie ne doivent pas rimer avec déclassement, isolement ou précarité. Pourtant, partout en France, les familles sont confrontées à l'augmentation des coûts liés à l'autonomie, à la complexité des démarches et à des infrastructures encore trop souvent inadaptées.

Nous organiserons une stratégie globale pour permettre aux personnes âgées, malades ou en situation de handicap de rester chez elles le plus longtemps possible. Cette stratégie articulera coût des services, adaptation des logements, accessibilité et soutien aux aidants.

1 ZÉRO RESTE À CHARGE POUR L'AIDE À DOMICILE

L'aide à domicile est souvent la condition pour rester chez soi lorsque l'âge, la maladie ou le handicap rendent les gestes du quotidien plus difficiles. Pourtant, pour de nombreux ménages modestes, le reste à charge après aides nationales (allocation personnalisée d'autonomie, APA et prestation de compensation du handicap, PCH) peut représenter plusieurs centaines d'euros par mois et constitue un frein majeur.

Depuis 2023, nous expérimentons un dispositif de zéro reste à charge pour l'aide à domicile destiné aux bénéficiaires les plus modestes. Concrètement, la Métropole prend en charge la part restant à payer après intervention des aides nationales, afin que le coût du service ne soit plus un obstacle au maintien à domicile.

Au prochain mandat, nous engagerons une **phase 2 de l'expérimentation** avec :

- **l'élargissement progressif du dispositif** à davantage de bénéficiaires ;
- et la **mise à l'étude de mécanismes de financement progressifs**, permettant à ceux qui en ont les moyens de contribuer davantage pour garantir un reste à charge nul ou quasi nul aux ménages les plus modestes.

Avec cette expérimentation, nous agissons pour que le coût de l'aide à domicile ne soit plus un facteur de précarisation ou de renoncement pour les ménages les plus modestes.

2 SOUTENIR LES AIDANTS

Les aidants sont un pilier essentiel de notre solidarité. Sur notre territoire, près de 165 000 personnes accompagnent régulièrement un proche âgé, malade ou en situation de handicap. Beaucoup sont des femmes, souvent en activité, parfois elles-mêmes fragilisées. Trop souvent l'aide apportée se fait au prix d'un épuisement physique, psychologique et financier.

Depuis 2020, nous avons structuré une politique dédiée autour de la plateforme Métropole Aidante, en renforçant le repérage des aidants, en développant des solutions de répit et en améliorant la coordination des acteurs du territoire. Cette démarche s'est traduite par un soutien accru aux associations spécialisées, une meilleure information sur les droits existants et un accompagnement plus lisible pour les familles confrontées à des situations complexes. Par ailleurs, nous avons fait évoluer la Métropole, en tant qu'employeur, pour qu'elle accompagne mieux ses propres agents en situation d'aidance, qu'elle améliore l'aménagement du temps de travail et qu'elle renforce l'accès à l'information sur les dispositifs de soutien.

Pour le prochain mandat, nous renforcerons cette politique par :

- **Le développement des solutions de répit**, indispensables pour prévenir l'épuisement

Nous poursuivrons **l'expérimentation du baluchonage**, un dispositif innovant permettant à un professionnel formé de remplacer l'aidant à domicile pendant plusieurs jours consécutifs, y compris la nuit. Concrètement, cela permet à l'aidant de s'absenter, de se reposer ou de régler des démarches personnelles, sans rupture dans l'accompagnement du proche. Cette solution, encore peu développée en France, sera consolidée et évaluée pour répondre aux situations les plus lourdes.

- Le renforcement de **l'accompagnement et de l'orientation des aidants**

Nous améliorerons la coordination entre les services sociaux, les structures de soin et les associations, afin que chaque aidant puisse identifier rapidement les aides disponibles, les solutions de répit et les soutiens financiers mobilisables.

- Le **travail avec les entreprises** pour qu'elles reconnaissent le statut d'aidant

Fort de notre expérience en tant qu'employeur, nous engagerons un travail avec les entreprises du territoire pour mieux reconnaître les salariés aidants, favoriser les aménagements du temps de travail et diffuser les bonnes pratiques en matière de soutien à l'aidance. Les entreprises impliquées dans la Charte des 1 000, déjà très investies dans l'insertion, seront associées à cette démarche. Par ailleurs, nous intégrerons les bonnes pratiques dans la grille de critères d'analyse pour l'attribution des marchés publics de la Métropole de Lyon.

- Le **soutien spécifique aux jeunes aidants**, souvent invisibles

Nous renforcerons les actions de repérage et d'accompagnement des jeunes qui assument des responsabilités familiales importantes, en lien avec les établissements scolaires et les partenaires associatifs.

3 AIDE MÉTROPOLITAINE À L'ADAPTATION DES LOGEMENTS

Pour permettre à chacun de vivre dignement chez soi, nous créerons une Aide métropolitaine d'Adaptation des logements.

Ce dispositif viendra compléter les aides nationales, qui financent aujourd'hui 50 à 70 % des travaux d'adaptation. Il permettra un accompagnement de proximité et une simplification des démarches ainsi qu'une réduction du reste à charge pour financer l'adaptation des logements et des espaces communs des copropriétés face à la perte d'autonomie et au handicap.

Notre ambition est d'atteindre 1 000 logements et copropriétés adaptés chaque année, dans le parc privé comme social.

ACCÈS AUX DROITS : ACCÉLÉRER LES DÉLAIS DE LA MDPH

Le maintien à domicile ne dépend pas seulement des services disponibles : il repose aussi sur un accès rapide et effectif aux droits. Pour les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie, les décisions de la MDPH conditionnent l'accès à la PCH, aux aides humaines, aux équipements ou à l'adaptation du logement. Nous engagerons un plan d'amélioration des délais d'instruction afin de garantir un accès effectif et plus rapide aux droits.



JEAN-CHARLES KOHLHAAS,

TÊTE DE LISTE LÔNES ET COTEAUX ET ANCIEN INFIRMIER LIBÉRAL

« Vieillir ou vivre avec un handicap ne doit pas signifier quitter son quartier ou perdre son autonomie. Avec le zéro reste à charge pour l'aide à domicile et l'adaptation des logements, nous faisons un choix clair : permettre à chacune et chacun de rester chez soi, dans la dignité, le plus longtemps possible. C'est une question de justice sociale et de respect des parcours de vie. »

LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT : UNE GRANDE CAUSE MÉTROPOLITAINE

L'isolement social est un phénomène à la fois massif et silencieux. Il touche les personnes âgées, les jeunes, les personnes en situation de précarité, mais aussi des actifs, des étudiants, des travailleurs indépendants. Il fragilise la santé, favorise le non-recours aux droits, alimente le sentiment d'abandon et mine la cohésion sociale.

Aucune politique publique ne peut, à elle seule, recréer du lien. Face à un phénomène aussi diffus, une réponse uniquement institutionnelle serait insuffisante. C'est pourquoi nous ferons de la lutte contre l'isolement une grande cause métropolitaine, mobilisant à la fois la puissance publique et l'engagement citoyen.

1 UN RENFORCEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE DE REPÉRAGE ET D'ALLER-VERS

La lutte contre l'isolement commence par la capacité à identifier au plus tôt les situations de rupture et à aller vers les personnes les plus éloignées des services.

Concrètement, nous mettrons en œuvre :

- le **renforcement du repérage des situations d'isolement** par les Maisons de la Métropole de Lyon (MDML), les CCAS, les centres sociaux et les bailleurs sociaux grâce à des formations et des outils de détection des fragilités ;
- la consolidation et l'**élargissement de la Plateforme Bien Vivre Chez Soi**, initiée lors du premier mandat, pour orienter plus rapidement les personnes âgées isolées vers les solutions adaptées ;
- le **déploiement de démarches d'aller-vers** coordonnées, ciblant notamment les personnes âgées vivant seules, les bénéficiaires des minimas sociaux, les jeunes en décrochage et les personnes en situation de non-recours ;
- le **développement structuré de dispositifs de pair-aidance**, permettant à des personnes ayant connu l'isolement d'accompagner d'autres habitants vers les services et les réseaux de proximité.

2 L'INSCRIPTION DU LIEN SOCIAL COMME LEVIER À PART ENTIÈRE DE NOS POLITIQUES

Le lien social doit devenir un outil central de nos politiques sociales, au même titre que l'accès aux droits ou à l'emploi.

Cela se traduira par :

- l'intégration renforcée de **temps collectifs et d'actions de sociabilité** dans les parcours RSA, RSJ, protection de l'enfance, vieillissement et handicap ;
- le **soutien accru et stabilisé**, via le Pacte de soutien à la vie associative, **aux centres sociaux, maisons de quartier, bibliothèques et tiers-lieux** comme points d'ancrage territoriaux du lien social ;

3 UNE MOBILISATION LARGE DES HABITANTES ET HABITANTS

La lutte contre l'isolement ne peut pas reposer uniquement sur les institutions. Elle suppose une vigilance collective et un engagement du quotidien.

Nous engagerons une mobilisation métropolitaine visible et structurée pour faire de l'isolement un sujet public, assumé et partagé.

- Une **campagne de communication métropolitaine** appellera chacun à la vigilance face aux situations d'isolement dans son environnement quotidien – voisinage, travail, famille, vie associative – et donnera des repères simples pour agir.
- Les **initiatives locales de lutte contre l'isolement seront mises en valeur** et rendues visibles afin de reconnaître l'engagement des associations, des communes et des habitants déjà mobilisés sur le territoire.
- La **Journée européenne des voisins** sera renforcée pour devenir un véritable temps fort métropolitain du lien social, soutenu et valorisé à l'échelle du territoire.
- Le **fonds d'initiatives des collégiens** permettra de financer des projets portés par les jeunes et favorisant le lien social autour des établissements et dans les quartiers, en complément du budget participatif des collèges.

Il s'agira de créer un mouvement d'ensemble, où la mobilisation citoyenne vient compléter et renforcer l'action publique.

LA RÉSERVE CITOYENNE SOLIDAIRE

Pour répondre à la fois aux effets de la crise climatique et à l'isolement d'une part croissante de la population, nous créerons une Réserve citoyenne solidaire métropolitaine, composée de 300 à 400 bénévoles formés et mobilisables lors des épisodes extrêmes (canicules, inondations, grand froid, etc.).

Cette réserve interviendra en complément des services d'urgence et de la sécurité civile, pour maintenir le lien avec les personnes isolées, effectuer des visites et des prises de contact, accompagner les personnes isolées vers des lieux de fraîcheur ou de mise à l'abri et appuyer les dispositifs locaux de solidarité.

Au-delà des crises, elle participera au repérage et à la vigilance sociale en cohérence avec la politique métropolitaine de lutte contre l'isolement.

UNE CONVENTION MÉTROPOLITAINE SUR L'ISOLEMENT

À l'image de la Convention métropolitaine pour le climat lors du précédent mandat, nous réunirons un panel d'habitants représentatifs de la diversité du territoire et des situations d'isolement.

Cette convention aura pour mission d'analyser les causes et les formes contemporaines de l'isolement, de formuler des propositions concrètes et opérationnelles pour permettre d'établir un Grand Plan proposé à la signature de l'État et des communes. Elle éclairera également les choix de la Métropole pour renforcer l'efficacité de ses politiques sociales. Elle viendra renforcer l'appropriation collective de cette grande cause et inscrire durablement la lutte contre l'isolement à l'agenda métropolitain.



MARIE-CHARLOTTE GARIN,
TÊTE DE LISTE LYON SUD-EST ET DÉPUTÉE

« L'isolement n'est pas une fatalité individuelle, c'est un enjeu collectif. Quand une personne âgée ne voit plus personne, quand un jeune décroche, quand une mère élève seule son enfant sans soutien, c'est toute la société qui se fragilise. Nous faisons le choix d'une Métropole qui repère, qui va vers, et qui recrée du lien concret dans chaque quartier. »



INSERTION : SÉCURISER LES PARCOURS ET RENFORCER L'ÉMANCIPATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

L'insertion est un pilier de notre modèle social. Elle ne peut pas se limiter à une logique administrative de contrôle ou d'activation. Elle suppose un accompagnement global, la levée des freins sociaux, l'accès aux droits et la sécurisation des parcours.

Dans un contexte de durcissement national des politiques sociales et migratoires, nous faisons un choix différent : refuser les parcours bloqués et créer des solutions concrètes pour permettre à chacun d'avancer. L'insertion ne se décrète pas, elle se construit avec des moyens, du temps et des partenaires économiques engagés. Notre objectif est clair : éviter les ruptures, lever les freins et permettre à chacun d'avancer, que ce soit vers l'emploi, la formation ou la régularisation administrative.



UNE EXPÉRIMENTATION DE RÉGULARISATION PAR LE TRAVAIL

Sur notre territoire, des personnes migrantes qui pourraient travailler, contribuer à la vie économique locale et s'inscrire dans des parcours d'insertion restent bloquées dans des situations administratives irrégulières. Cette situation les fragilise, pénalise les employeurs potentiels qui pourraient les recruter et empêche leur insertion durable.

Nous demanderons à l'Etat, avec d'autres départements, proposons une expérimentation ciblée et encadrée de régularisation par le travail en lien avec les acteurs économiques et associatifs du territoire. Cette expérimentation :

- concernera prioritairement les **mères isolées avec enfant de moins de trois ans et les jeunes migrants majeurs** accompagnés par la Métropole ;
- s'appuiera sur des **parcours d'insertion** avec promesse d'embauche ou activité professionnelle effective ;
- reposera sur un **travail partenarial avec les associations spécialisées et les employeurs locaux**.

Il s'agira d'une expérimentation à petite à échelle, pour une vingtaine de personnes dans un premier temps. Notre ambition est de permettre à des personnes, en les insérant par le travail, de sortir d'une impasse administrative qui freine leur autonomie.



RENFORCER L'ÉMANCIPATION POUR UNE INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE RÉUSSIE

L'insertion ne peut pas se réduire à une logique d'obligation. Elle doit reposer sur un accompagnement personnalisé et global, prenant en compte les difficultés sociales, sanitaires, familiales ou psychologiques.

Nous poursuivrons et renforcerons :

- **l'accompagnement global des bénéficiaires du RSA** en intégrant davantage les dimensions logement, santé, mobilité et lien social ;
- **la consolidation du Revenu Solidarité Jeunes (RSJ)**, dispositif pionnier permettant de sécuriser les jeunes de 18 à 24 ans exclus des dispositifs nationaux ;

- **l'accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'Aide sociale à l'enfance** en lien avec le RSJ pour les accompagner vers l'autonomie
- **l'articulation entre accompagnement individuel et actions collectives** (ateliers, chantiers, projets associatifs) pour éviter l'isolement et les ruptures de parcours ;
- **la poursuite du travail engagé avec les entreprises** notamment dans le cadre de la Charte des 1000 qui mobilise les employeurs du territoire pour proposer stages, immersions et emplois aux publics éloignés de l'emploi.

NOTRE LIGNE EST CONSTANTE : SÉCURISER LES TRAJECTOIRES POUR PERMETTRE L'ÉMANCIPATION PLUTÔT QUE MULTIPLIER LES SANCTIONS ET LES CONTRÔLES.

RETOUR SUR LE REVENU SOLIDARITÉ

Le RSJ accompagne les 18-24 ans en situation de grande précarité, exclus des dispositifs nationaux. Il combine une aide financière et un accompagnement personnalisé pour sécuriser les parcours et éviter les ruptures. Il est complémentaire des autres dispositifs existants (Contrat d'Engagement Jeune, CEJ ou Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie, PACEA)

- 4 023 jeunes accompagnés depuis la création du dispositif dont 1 418 en 2025
- 86 % des bénéficiaires étaient hébergés ou sans domicile, plus de la moitié n'avait pas le bac, 23 % une problématique de santé
- 6,7 mois en moyenne d'accompagnement pour les jeunes bénéficiaires, dont 50 % pour moins de 3 mois (pour une aide pouvant aller jusqu'à 24 mois)
- Jusqu'à 420 € par mois d'aide financière couplée à un accompagnement personnalisé

Ce filet de sécurité est essentiel pour leur permettre ensuite d'accéder à d'autres dispositifs d'accompagnement ou à des formations, voire pour près d'un tiers directement à l'emploi. 60 % ont vu leur situation s'améliorer.

UN CHANGEMENT D'ÉCHELLE DANS LA POLITIQUE D'HOSPITALITÉ

Depuis 2020, nous avons déployé une politique d'hospitalité structurée et assumée, unique parmi les collectivités à compétences départementales.

- 13 sites d'hébergement d'urgence créés, dont 11 dispositifs de 737 places pour les femmes isolées avec enfant de moins de 3 ans, incluant des centres de tiny houses, petits habitats mobiles permettant à ces femmes et leurs enfants de retrouver intimité et dignité. Nous sommes la seule collectivité à compétence départementale à avoir autant investi pour l'hébergement d'urgence des mères isolées avec enfant de moins de 3 ans au titre de la protection de l'enfance
- 2 Stations, soient 102 places financées en partenariat avec l'État, dédiées aux jeunes en recours de minorité.

Cette politique s'appuie également sur :

- la création de la Maison de l'Hospitalité, inaugurée en 2025, lieu ressource structurant l'accompagnement et la coordination associative ;
- le développement de l'hébergement citoyen, en lien avec 6 associations partenaires, qui a permis à 1 250 personnes d'être hébergées en 2022 ;
- la mobilisation de logements vacants en urbanisme temporaire ;
- le soutien à des projets innovants comme Les Grandes Voisines, qui articulent hébergement, accompagnement social et dynamique de quartier.

Le budget consacré à cette politique a atteint 11 millions d'euros en 2025, contre 800 000 € en 2019 (multiplié par 14). Et nous poursuivrons cette politique d'hospitalité et de dignité lors du prochain mandat.

PROTÉGER ET ACCOMPAGNER DES LE PLUS JEUNE ÂGE

Les inégalités n'apparaissent pas par hasard. Elles s'installent très tôt, parfois dès les premiers jours de la vie. Conditions de naissance, isolement des parents, accès à la prévention, au soin et à l'accompagnement déterminent largement les trajectoires futures des enfants. Or, depuis plusieurs années, l'État se désengage progressivement de ces politiques essentielles, laissant les collectivités et les familles de plus en plus seules face à ces besoins croissants.

Face à cette situation, nous avons fait un choix clair depuis 2020 : investir massivement dans la petite enfance et la protection des enfants, parce que c'est là que se joue l'égalité réelle. Ce choix, nous voulons aujourd'hui l'amplifier. Protéger les plus jeunes, soutenir leurs parents et intervenir le plus tôt possible n'est pas seulement une politique sociale, c'est un choix de société.

LE PACK NAISSANCE MÉTROPOLITAIN

Nous créerons un Pack naissance métropolitain, pensé comme une offre de service globale, lisible et accessible, pour accompagner les futurs parents dès la grossesse et dans les premiers mois de la vie de l'enfant avec pour objectif de sécuriser l'entrée dans la parentalité et réduire les inégalités dès la naissance.

Le Pack naissance comprendra :

- les **entretiens prénatal et postnatal** renforcés, menés par les équipes de la Protection de maternelle et infantile (PMI) avec un repérage des fragilités, des dépistages et, éventuellement, une orientation rapide vers les professionnels compétents ;
- l'accès à des **ateliers collectifs pour apprendre à être parent** (soins du nourrisson, alimentation, sommeil, éveil de l'enfant, etc.) ;
- l'accès aux « **mercredis des parents** », des permanences destinées à accueillir les jeunes parents et répondre à leurs questions sur la parentalité ;
- pour les publics précaires, un **accompagnement à l'alimentation** avec des ateliers et des réductions dans les AMAP du territoire ou des **paniers gratuits de légumes** en fonction des revenus ;
- une **application numérique dédiée permettant un accès simple aux informations et des messages de prévention thématiques**, élaborés en partenariat avec les HCL portant sur la santé, les écrans, les violences, la vaccination ou encore les perturbateurs endocriniens ;
- en lien avec les bibliothèques, l'offre d'**un livre pour chaque naissance** pour renforcer l'accès à la lecture dès le plus jeune âge et l'**accès à des formes d'éveil culturel** pour les tout-petits dans les institutions culturelles partenaires ;
- des **boîtes à dons** (vêtements, objets de puériculture, jouets, livres...) dans les lieux d'accueil des jeunes parents (PMI, MDML...).

Au cœur du dispositif, les équipes de PMI seront renforcées pour devenir le pilier opérationnel de cette politique de prévention précoce, articulant accompagnement universel et soutiens renforcés pour les familles qui en ont le plus besoin.

Sur le modèle d'autres comités d'usagers déjà installés, comme le Conseil des jeunes de la protection de l'enfance ou le Groupe d'évaluation et de participation pour l'inclusion (GEPI) qui réunit des personnes en insertion pour témoigner de leur expérience, nous créerons un comité d'usagers de la PMI et des services de la petite enfance pour faire des retours d'expérience, des propositions et des contributions en termes d'évaluation aux politiques de petite enfance de la Métropole.

2 UN RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

La protection de l'enfance traverse une crise nationale profonde : augmentation du nombre d'enfants confiés, tension sur les structures d'accueil, épuisement et pénurie des professionnels. Face à cette situation, nous refusons la gestion au fil de l'eau. Nous assumons un cap : agir plus tôt, améliorer la qualité de l'accueil et donner toute sa place à la parole des enfants.

Depuis 2020, nous avons engagé une transformation profonde de la politique de protection de l'enfance, avec une priorité assumée : agir davantage en prévention et améliorer la qualité de l'accueil lorsque la protection est nécessaire. Nous poursuivrons cette stratégie en nous reposant sur plusieurs axes structurants :

- **Renforcement de l'accompagnement à la parentalité et développement des alternatives au placement**, via notamment le recours au tiers dignes de confiance, pour limiter le recours au placement.
- **Développement des unités de vie à taille humaine et création d'une nouvelle pouponnière** pour les tout-petits pour améliorer les offres d'accueil aux besoins des enfants qui doivent être placés.
- **Renforcement des parcours de santé coordonnés** d'une part en lien avec les maisons de santé sur le territoire pour renforcer la prise en compte de la santé notamment mentale des enfants confiés et d'autre part en lien avec l'Unité d'accueil pédiatrique enfants en danger pour un accompagnement renforcé des enfants victimes notamment de violences sexuelles.
- **Poursuite du travail du Conseil des jeunes de la protection de l'enfance** pour donner toute sa place à la parole des enfants et des jeunes confiés.

UNE NOUVELLE POUPONNIÈRE ASSOCIATIVE POUR RÉPONDRE À LA SATURATION DE L'ACCUEIL D'URGENCE DES TOUT-PETITS

Pour répondre à la saturation de l'accueil d'urgence des tout-petits, nous soutiendrons la création d'une nouvelle pouponnière à caractère social, associative, d'une dizaine de places, dédiée aux enfants de 0 à 3 ans confiés à l'Aide sociale à l'enfance.

À taille humaine, cette structure viendra compléter l'offre existante, aujourd'hui fortement sous tension notamment au sein de la pouponnière de l'IDEE. Elle permettra d'améliorer les conditions d'accueil des nourrissons et des jeunes enfants, de sécuriser leurs parcours dès les premiers mois de vie et de proposer un accompagnement éducatif et sanitaire adapté à leurs besoins spécifiques.



LUCIE VACHER,
TÊTE DE LISTE LYON SUD ET VICE-PRÉSIDENTE DE LA MÉTROPOLÉ À
L'ENFANCE, LA FAMILLE ET LA JEUNESSE

« Les inégalités commencent parfois dès les premiers jours de la vie. Avec le Pack naissance métropolitain, nous choisissons d'investir là où tout commence : accompagner les parents, renforcer la prévention, soutenir les familles les plus fragiles. Protéger dès la naissance, c'est préparer une société plus juste pour demain. »

**AVANÇONS
ENSEMBLE**

CONTACT PRESSE

presse@metro2026.fr

Lise Deshautel - 06 14 99 89 28

ÉLECTIONS MÉTROPOLITAINES DES 15 ET 22 MARS 2026

LES CHIFFRES DE LA POLITIQUE SOCIALE

Les politiques sociales de la Métropole de Lyon ce sont
**3 200 agents, 57 Maisons de la Métropole (MDML) et
1,2 milliards d'euros de budget annuel.**

885 000 contacts usagers

dans les 66 lieux d'accueil (dont les MDML) dont
437 000 accueils en MDML.

 **+43 % depuis 2020**

 **16 875 enfants sont nés
sur le territoire en 2023**

PMI

**4 073 femmes ont été reçues par la
Protection Maternelle et Infantile**
dans le cadre de leur grossesse en 2024.

 **+ 13,5 % depuis 2019**

**16 917 enfants de 3 à 4 ans ont été
bénéficiaires**
d'un bilan de santé par la PMI en 2025.

5 946 assistants maternels ont été agréés

pour l'accueil de près de
20 000 enfants en 2024.

 662 crèches accueillent
plus de 15 000 enfants

**11 % de la population est en
situation d'aide en France**
5 % des 5-24 ans.

Environ **165 000 aidants sur le territoire
métropolitain** dont 38 000 en situation de sur-
solicitation.

**ENTRE 2021 ET 2026, LE FONDS DE SOLIDARITÉ POUR
LE LOGEMENT (FSL) A AUGMENTÉ DE 28 % POUR LES
AIDES DIRECTES AUX MÉNAGES ET DE 39 % POUR LES
AIDES AUX ASSOCIATIONS QUI LES ACCOMPAGNENT,
POUR UN BUDGET TOTAL DE 6,3 MILLIONS.**

24 000 personnes concernées par l'exclusion

au logement en 2024, dont plus de 2 000 personnes
sans-abri et plus de 10 000 vivant dans des formes
d'habitat précaire.

 **+ 21,5 % depuis 2019**

**829 places
d'hébergement
d'urgence en 2025**
Contre 107 en 2020, soit
une multiplication par 7.

**EN 2024, L'ÉQUIPE MOBILE
D'ACCÈS AUX DROITS A
RENCONTRÉ PLUS DE 3 300
PERSONNES EN GRANDE
PRÉCARITÉ.
+ 380 % DEPUIS 2020**

**3 000 personnes
mises à l'abri en 2024**
Contre 40 en 2019, soit
75 fois plus.

12 % de la population est
en situation d'isolement
relationnel en France (contre
10 % en 2017).

1 senior sur 3 souffre
régulièrement de solitude.

168 000 bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

à domicile fin 2024 (+ 7 % depuis 2019).

124 000 APA en établissement et 39 000 bénéficiaires ASH PA
(aide sociale à l'hébergement).

Environ 20 000 bénéficiaires 153 services autonomie à
de l'aide à domicile sur le domicile sur le territoire.
territoire et 18 000 personnes
en établissements.

**LA MAISON DÉPARTEMENTALE ET MÉTROPOLITAINE DES
PERSONNES HANDICAPÉES (MDMPH) A TRAITÉ 115 029
DEMANDES EN 2024.
+8 % DEPUIS 2019**